

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2015

Le premier juin deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET, Chantal DEGOUTES, Cyrille ROZIER, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Didier DUMAS (pouvoir à Patrick PIGNARD), Marie-Thérèse DANIEL (pouvoir à Jean-Robert LAGOUTTE),

Absent : Grégory BEAUVAIS

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 5 mai 2015, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

## DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte de la décision municipale prise le 29 mai 2015 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 € auprès du Crédit Agricole Centre-Est.

## PRÉSENTATION

Madame le Maire donne la parole à l'association ATTAC de Tarare-l'Arbresle afin de présenter les accords TAFTA (en anglais : Trans-Atlantic Free Trade Agreement) aux conseillers municipaux. Il s'agit d'un accord commercial en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis afin de créer une zone de libre-échange dérégulée.

La présentation débute par une vidéo. Il est ensuite expliqué certains effets de ce traité comme suit :

- L'instauration d'un système d'arbitrage privé (tribunaux commerciaux) générera un manque de transparence, car ce système de règlement des conflits n'aura pas de compte à rendre et pourra passer au-dessus des lois nationales.
- La mise en place du principe du traitement national et la suppression du principe de la nation la plus favorisée impliqueront la suppression des droits de douanes et ainsi le même traitement pour les produits et/ou services nationaux et importés,
- Les petites et moyennes entreprises vont se retrouver en concurrence avec tous les pays de la zone de libre-échange sans protection,
- La sécurité des consommateurs sera menacée, car le principe de précaution ne pourra plus être invoqué,
- Les services publics vont être amenés à ne plus être gérés par les collectivités et l'Etat, car lorsqu'un service public sera privatisé, il ne sera plus possible de revenir en arrière.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent prendre une délibération pour se classer « hors TAFTA » ou émettre un vote de défiance afin de montrer ce désaccord avec ce projet de traité.

## DELIBERATIONS

### • **Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le PATA avec la COR**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le PATA destinée aux communes de la COR conformément à leur délibération n° COR 2015-132 du 2 avril 2015.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

### • **Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle des équipements sportifs avec la COR**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle des équipements sportifs destinée aux communes de la COR conformément à leur délibération n° COR 2015-130 du 2 avril 2015.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

### • **Résiliation du lot n° 10 « chape légère-faïence » attribué à l'entreprise SNC du marché « modification et extension de la mairie-école »**

Madame le Maire expose que l'entreprise SNC n'est plus en mesure de répondre aux exigences contractuelles du marché, notamment en ce qui concerne les délais d'intervention. Aussi, il est précisé que la chape prévue n'était pas suffisante au vu de la sécurité. Selon le cas prévu à l'article 46.1.1 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux, il est proposé de procéder à la résiliation du marché passé avec l'entreprise SNC.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité la résiliation du marché conclu avec l'entreprise SNC et autorise Madame le maire à signer les documents s'y afférant.

### • **Avenant au marché de travaux « modification et extension de la mairie-école »**

Monsieur LAGOUTTE, adjoint au maire, explique qu'un tableau blanc interactif (TBI) sera posé dans la salle de classe. Etant donné que la structure du bâtiment est convexe et que la fixation du TBI nécessite une surface plane pour prendre en charge le poids de cet objet, il faut aménager un support. Il était prévu un point d'eau dans la salle de classe avec un simple meuble sous évier, il est proposé de remplacer ce meuble sous évier standard par un meuble sur mesure afin d'optimiser le rangement.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise Madame le Maire à passer l'avenant correspondant.

### • **Délégation au Maire – Fixation du tarif pour les stages organisés par le centre de loisirs pendant les vacances scolaires**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 8 avril 2015, une délibération avait été prise pour fixer le tarif du centre de loisirs du mois d'avril. Afin de faciliter, la bonne marche de l'organisation administrative de ce service, il est proposé à l'assemblée délibérante de donner une délégation à Madame le Maire avec la possibilité de diminuer ou d'augmenter les tarifs de 20 % sur la base tarifaire suivante :

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif à la semaine</b>
Inférieur à 400	110 €
Supérieur à 400	125 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité de donner délégation à Madame le Maire pour l'année 2015 afin de fixer les tarifs de l'extrascolaire selon les conditions présentées ci-dessus.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Une réunion publique concernant le plan local d'urbanisme a eu lieu le jeudi 28 mai dernier.

Une réunion avec les riverains de la rue des Sources aura lieu le 16 juin prochain.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune devra payer une redevance spéciale concernant les ordures ménagères. Cette redevance est calculée à partir du poids des déchets. Ce montant est estimé à 930 € environ.

Comme indiqué lors du dernier conseil municipal, le syndicat de rivières Brévenne-Turdine propose de mettre en place une charte « zéro pesticides ». La mise en place de cette charte se compose de trois étapes et peut se faire sur plusieurs années. Il faudrait donc réfléchir à cette éventuelle mise en place : repérer des zones qui ne seraient plus traitées, mettre en place des formations pour le personnel, etc.

Du 30 juin au 2 juillet prochain des rencontres autour des outils alternatifs afin de mieux vivre ensemble sur notre planète auront lieu sur la commune.

Le dossier de subvention au titre du 1 % Paysage et Développement pour l'aménagement du centre bourg est en cours.

La prise en charge des travaux connexes concernant le remembrement doit être réalisée par l'une des communes concernées. La commune des Olmes devrait ainsi le faire pour Saint Romain de Popey, Saint-Forgeux et Pontcharra-sur-Turdine. La maîtrise d'œuvre sera réalisée par le Département.

Différentes solutions seront proposées dans les prochaines semaines en ce qui concerne le ralentissement de la circulation dans le centre-bourg.

Les transports intercommunal et à la demande ne sont plus à la charge du Département mais à la charge des communes. La Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien pourrait ainsi reprendre cette compétence.

Les travaux de l'extension du bâtiment mairie-école sont au stade des peintures qui seront suivies de la pose de l'appareillage électrique. Les passerelles sont à finir. Le chantier devrait bien être terminé au 15 juillet.

Le mobilier de la salle de classe de l'extension a été commandé.

La signalisation des chemins de La Goutte et du Bourchanin est à mettre en place.

Le centre de loisirs sera ouvert la dernière semaine du mois d'août.

En juin, la commission école/petite enfance devrait se réunir.

Le site Internet de la commune sera bientôt en ligne.

La plantation des fleurs a été faite la dernière semaine de mai, mais des plantes ont déjà été volées.

Les classes en 7 organisent un bal le vendredi 3 juillet 2015.

La séance est levée à 22 h 47.

Anne-Marie VIVIER-MERLE

Jean-Robert LAGOUTTE

Patrick PIGNARD

Didier FILET

Béatrice WESSE

Marie-Laure PINET

Gilbert PERRIN

Didier MICHALLET

Chantal DEGOUTES

Didier DUMAS

Marie-Thérèse DANIEL

Grégory BEAUVAIS

Cyrille ROZIER

Christelle DAMARIN

Benoît CHADUIRON